

RÈGLEMENT OFFICIEL VOLLEY-BALL CHAMPIONNATS FSGT 75 2023-2024




Sont présentés dans ce règlement, les spécificités des compétitions FSGT. Pour les règles du jeu officielles du volley-ball, il faut vous reporter au « livret de l'arbitre », disponible en téléchargement dans la rubrique « documentation » sur <http://volley.fsgt75.org/>.

L'ensemble des éléments figurant dans ce règlement sont établis et susceptibles d'être complétés en cours de saison par la commission sportive départementale de Paris du volley-ball FSGT.

I OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES POUR TOUS LES CHAMPIONNATS



1 INSCRIPTION

Toutes les équipes disputant nos championnats départementaux doivent :

-  Être issues d'une association affiliée à la FSGT,
-  avoir rempli les fiches d'inscription et de trésorerie,
-  avoir licencié (licence ayant le statut « validé » dans la base de données) l'ensemble des joueurs disputant la compétition avant la première rencontre.



2 CONTRÔLE DES LICENCES

Le contrôle des licences est effectué par la commission départementale dès le premier match selon les règles sur le contrôle des licences (contrôle a posteriori effectué sur les feuilles de match). Tout joueur non licencié (licence non valide) participant à une rencontre entraîne une pénalité pour l'équipe :

-  match perdu par forfait (0 point) si l'équipe avait été forfait sans le/les joueur(s) impliqué(s)¹,
-  match perdu par pénalité (1 point) si l'équipe avait pu jouer sans le/les joueur(s) impliqué(s).

3 LES RÉUNIONS OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

Toute équipe participant aux championnats organisés par la commission volley-ball de Paris doit obligatoirement être représentée par un de ses membres aux réunions suivantes :

-  l'Assemblée Générale de fin de saison,
-  la ou les réunion(s) calendrier (peuvent être au nombre de 2 par saison selon la formule de la division).

L'absence d'un représentant d'équipe entraîne une pénalité effective dans le classement des championnats, de la phase en cours pour absence à la réunion calendrier (-1 pt), pour la saison suivante

¹ Cf. rubrique II. 1.d. Forfaits

pour absence à l'AG (-2 pts). Ces points de pénalités sont affectés à l'équipe fautive en début de championnat.

II RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La Commission volley-ball de Paris organise chaque saison des épreuves officielles :

- 🏐 des championnats dans les catégories suivantes :
 - 4x4 et 6x6 (avec mixité possible) ;
 - 4x4 et 6x6 féminin ;
 - 4x4 équimixte (en mixité réelle).
- 🏐 Des épreuves de formules libres :
 - tournoi Addy Fuchs, Challenge de Paris etc.

Les rencontres se jouent suivant :

- 🏐 les règles éditées par le règlement commun à l'activité volley-ball à la FSGT ;
- 🏐 les règles éditées dans le présent règlement départemental ;
- 🏐 les règles éditées par Fédération Internationale de Volley-Ball (FIVB) (voir les règles du jeu dans le livret de l'arbitre sur <https://www.volley.fsgt75.org/>).

1 CLASSEMENT

1.a. Attribution des points

- 🏐 Les matchs se jouent en 3 sets gagnants de 25 points type marque continue, avec une différence d'au moins deux points pour gagner le set.
- 🏐 Lors d'un match, en cas d'égalité de sets 2-2, le set décisif (5e set) est joué en 15 points, avec une différence d'au moins deux points pour gagner le set.

Le classement de chaque division est établi par addition de points attribués comme suit :

- 🏐 Match gagné : 3 points ;
- 🏐 Match perdu par un set d'écart : 2 points ;
- 🏐 Match perdu avec plus d'un set d'écart : 1 point ;
- 🏐 Match perdu par pénalité²: 1 point ;
- 🏐 Match perdu par forfait³ : 0 point.

1.b. En cas d'égalité de points au classement

Pour départager les équipes ayant le même nombre de points au classement en fin de phase ou en fin de championnat on recourra :

2 Cf. rubrique I.2 Contrôle des licences

3 Cf. rubrique II. 1.d. Forfaits

- 🏐 au rapport du nombre de sets gagnés et du nombre de sets perdus (quotient de set indiqué Q au classement) sur l'ensemble de la compétition (ou de la phase suivant le cas).
- 🏐 En cas de nouvelle égalité on recourra au rapport du nombre de points gagnés et du nombre de points perdus sur l'ensemble des sets de toute la compétition (ou de la phase suivant le cas).

2 PLANIFICATION DES RENCONTRES ET REPORTS ÉVENTUELS

Le calendrier en ligne sur le site <https://www.volley.fsgt75.org/> est le seul document de référence dans lequel se trouvent tous les éléments nécessaires au bon déroulement des rencontres (date, heure, lieu des rencontres, arbitrage). Si des erreurs se sont glissées dans le calendrier en ligne, veuillez prévenir au plus vite la commission volley par mail : volley@fsgt75.org.

2.a. Implantation des matchs

- 🏐 Lorsque 2 équipes A et B possèdent chacune une salle avec un créneau horaire suffisant (2 heures minimum) pour l'organisation d'un match dont l'horaire accessible aux 2 équipes (notamment pour l'équipe se déplaçant), le match aller se déroule chez l'équipe A et le match retour chez l'équipe B.
- 🏐 Pour un match opposant 2 équipes, l'une de PARIS et l'autre d'un AUTRE COMITE : Si l'équipe « PARIS » ne peut pas se déplacer (salle trop éloignée, horaire non adapté), le match aura lieu dans une salle neutre de la FSGT (selon disponibilités) ou dans la salle du club parisien.
- 🏐 Lors de la réunion calendrier, si un litige apparaît pour fixer l'horaire de match, c'est la salle où l'horaire est le plus tardif qui sera retenu.

2.b. Procédure de report

Une rencontre décalée dans la même semaine (lundi au vendredi) n'est pas considérée comme un report. En cas d'impossibilité pour une équipe d'assurer un match, la demande de report doit être communiquée par e-mail (adversaire en copie) à volley@fsgt75.org une semaine minimum avant la rencontre et comporter obligatoirement :

- 🏐 l'identification du championnat, et de la division ;
- 🏐 la confirmation de l'accord de l'adversaire, et le motif du report ;
- 🏐 le jour initial prévu pour la rencontre ;
- 🏐 la date et le lieu du report.

La rencontre reportée devra avoir lieu avant la J+2 de la date initiale (ex : un report de la J1 ne pourra pas être programmé après la date de la J3). Il faut tenir compte de la date de fin des championnats et des phases suivant le cas.

Attention, tant que la date et le lieu du report ne sont pas validés par l'adversaire et par le comité, la rencontre n'est pas considérée comme reprogrammée.


Si la reprogrammation ne peut avoir lieu, l'équipe demandeuse sera déclarée forfait si elle est absente à la date initialement prévue.


Il n'est pas possible pour une même équipe, d'obtenir 2 reports de suite (rencontres consécutives) sauf événements exceptionnels énoncés ci-dessous.

Il n'est pas possible d'obtenir plus de 3 reports par équipe et par saison sportive sauf événements exceptionnels énoncés ci-dessous.

Événements exceptionnels ne comptant pas comme un report : grèves de transports, fermeture du gymnase, intempéries entraînant des fermetures dans les transports en commun, rencontre non terminée⁴, équipe touchée par la COVID-19.

2.c. Rencontres non terminées

 Si une rencontre est interrompue par la fermeture du gymnase (interruption décidée par le gardien du gymnase) et que 3 sets complets n'ont pas été joués (interruption lors du 3^e set) : le match sera rejoué dans son intégralité (sauf pour la dernière journée d'une phase où le point average sera appliqué).







 Si une rencontre est interrompue par la fermeture du gymnase (interruption décidée par le gardien du gymnase) et que 3 sets complets ont été joués :

- en cas d'interruption lors du 4^e set, l'équipe qui mène 2 sets à 1 gagne le match. Les points marqués lors du 4^e set ne sont pas comptabilisés ;
- en cas d'interruption au 5^e set, application du point average (quotient des points gagnés / points perdus) pour déclarer l'équipe gagnante. Si les deux équipes sont à égalité au point average, le match sera rejoué dans son intégralité.

Il est à noter : si les deux équipes sont d'accord et seulement si une date (inférieure à J+2) et un lieu (hors gymnases FSGT) sont trouvés dès la fin du match, alors la rencontre interrompue pourra se rejouer dans son intégralité à la date et lieu choisi par les deux équipes.

2.d. Forfaits

Une équipe est déclarée forfait (défaite avec 0 point) lorsque :

-  Son association n'est pas affiliée à la FSGT.
-  Celle-ci ne dispose pas suffisamment de joueurs licenciés dans son club au préalable.
-  Celle-ci ne se présente pas le jour de la rencontre, sans avoir prévenu ou sans avoir au préalable appliquée la procédure de report ci-dessus. Une feuille de match devra être établie et envoyée par l'équipe présente.
-  Celle-ci présente un retard de plus de 20 minutes après le coup d'envoi (voir rubrique « horaires des matches »).
-  Celle-ci se présente avec un nombre trop faible de joueurs. Ou bien, suite à des blessures, se retrouve avec un nombre trop faible de joueurs (voir rubrique « compléments sur les règles du jeu »).
-  Après contrôle, des joueurs non licenciés ont pris part à la rencontre (voir rubrique « contrôle des licences »).

⁴ Cf rubrique II.2.c Rencontres non terminées

3 COMPATIBILITÉ DE JEU DANS NOS CHAMPIONNATS

3.a. Règle du brûlage

Au sein d'une même catégorie (4x4 ou 6x6), un joueur ou joueuse d'une équipe 1 est considéré(e) « brûlé(e) » dans une équipe 2 du même club, si il/elle est apparu(e) sur 3 feuilles de match (consécutives ou non) et ce, sur toute la saison sportive, sauf pour éviter un forfait.

3.b. Compatibilité et autorisation

Au sein du même club, vous avez la possibilité de faire évoluer simultanément un même joueur ou une même joueuse dans plusieurs championnats. De même, vous pouvez évoluer dans un autre club pour jouer dans une catégorie qui n'existe pas dans votre club actuel. Les tableaux ci-dessous dressent de manière exhaustive les combinaisons possibles.

Compatibilité des championnats pour un même joueur :

2 ^e équipe (ou autre club)	6x6 mixte	4x4 mixte	4x4 Equimixte
Principale			
6x6 mixte	NON	OUI	OUI
4x4 mixte	OUI	NON	OUI
4x4 Equimixte	OUI	OUI	NON

Compatibilité des championnats pour une même joueuse :

2 ^e équipe (ou autre club)	6x6 féminin	6x6 mixte	4x4 féminin	4x4 mixte	4x4 Equimixte
Principale					
6x6 féminin	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
6x6 mixte	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
4x4 féminin	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
4x4 mixte	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
4x4 Equimixte	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

Équipes d'un même club évoluant dans une même division :

- 🏆 Deux équipes d'un même club peuvent évoluer dans une même division. Si la division comporte 2 groupes chaque équipe sera placée dans un groupe différent.
- 🏆 Si les 2 équipes se retrouvent dans une division avec un seul groupe, elles ont l'obligation de se rencontrer lors de la première journée de chaque phase.
- 🏆 Application du règlement de brûlage entre ces deux équipes.
- 🏆 Les réserves concernant les joueurs et joueuses seront admises par la commission, si elles sont mentionnées sur la feuille de match. Sans mention de la réserve, il ne pourra pas y avoir de contrôle.

4 COMPLÉMENTS SUR LES RÈGLES DE JEU

- 🏆 En 4x4 mixte, Equimixte et féminin, les équipes doivent être composées de 4 joueurs ou joueuses. En aucun cas une équipe ne peut commencer un match avec 3 joueurs ou joueuses. Sur blessure ou maladie avérée (survenue durant la rencontre), l'équipe a la possibilité de terminer la rencontre à 3 sans pénalité.

- 🏐 En 6x6 mixte, les équipes doivent être composées au minimum de 5 joueurs ou joueuses. Sauf en championnat 6x6 féminin, où les équipes doivent être composées au minimum de 6 joueuses.
- 🏐 En 6x6 mixte : afin de faire débiter les rencontres le plus tôt possible, une équipe composée de 5 joueurs présents doit impérativement commencer la rencontre avec ces joueurs. Les joueurs arrivant pendant le premier set, et uniquement pendant ce set, inscrits sur la feuille de match en accord avec le capitaine adverse, pourront participer à la rencontre dès le début du 2^{ème} set. Une équipe composée de 5 joueurs partira avec un handicap de – 3 points à chaque set. En aucun cas une équipe peut commencer un match ou le finir avec 4 joueurs y compris en cas de blessure ou de maladie survenue pendant la rencontre.
- 🏐 Les équipes peuvent être mixtes sans obligation sur la répartition Masculine-Féminine (excepté pour le championnat 4x4 Equimixte⁵, dont les équipes sont composées obligatoirement de 2 féminines et de 2 masculins sur le terrain).
- 🏐 En 4x4 (mixte, féminin, équimixte), règles du 4x4 FSGT :
 - Service : pas de rotation au service. Deux serveurs au minimum, en alternance. Un serveur ne peut pas servir deux fois de suite.
 - Position des joueurs et joueuses : placement libre des joueurs sur le terrain.
 - Tous les joueurs et toutes les joueuses peuvent attaquer dans la zone des 3 mètres. Il n'y a pas de fautes de position.
 - 4 changements de joueurs sont autorisés par set.
- 🏐 Dans tous les championnats mixtes 4x4 et 6x6 (sauf Equimixte), la hauteur du filet est fixée à 2,43m.
- 🏐 Bonification pour les féminines dans les équipes mixtes (sauf championnat Equimixte) : 1 point par féminine au départ de chaque set. Ex : 4x4 mixte (2 filles - 2 garçons) contre une équipe masculine (4 garçons) = Départ du set 2-0.

En cas de prise de la bonification au départ du set, les changements de joueurs (pendant le set) impliquent obligatoirement le remplacement d'une féminine par une féminine. Le remplacement d'un masculin par une féminine en cours de set n'autorise pas la prise d'une bonification. En cas de non prise de la bonification au départ du set, tout changement de joueurs peut-être effectué. De ce fait, une joueuse libero en 6x6 ne peut pas avoir la bonification. De plus, en cas de blessure, maladie ou disqualification d'une joueuse, la bonification est perdue, sauf si elle est remplacée par une autre joueuse.
- 🏐 Temps morts par set : 2 temps morts techniques facultatifs (à 8 et à 16 pts) de 1 minute pour les quatre premiers sets et 2 temps morts par équipe de 30 secondes.
- 🏐 Avec l'accord des deux équipes, avant le début de la rencontre et pour toute sa durée, les temps morts techniques ne se seront pas appliqués. Sans accord entre les deux équipes, les temps morts techniques seront appliqués en conformité avec le point précédent.

⁵ Pour consulter le règlement spécifique au championnat 4x4 Equimixte, cliquer ici : https://www.volley.fsgt75.org/pdf/REG_4x4_equimixte.pdf

- 🏐 Dans le cas où le match démarre avec un retard impliquant qu'il restera moins de 1h30 avant la fermeture du gymnase, les temps morts techniques seront obligatoirement supprimés pour toute la durée de la rencontre.
- 🏐 Dans le cas où le retard est tel qu'il restera moins de 1h15 avant la fermeture du gymnase, la rencontre ne peut se jouer et sera reprogrammée dans la saison. Si la rencontre concerne le dernier match de la saison, la rencontre sera déclarée neutralisée (non jouée).

5 ARBITRAGE

- 🏐 Obligation pour tous les clubs d'avoir à minima un.e arbitre officiel.le FSGT. Les nouveaux clubs ont un sursis d'une saison pour satisfaire à cette obligation. Pour devenir arbitre : les examens théoriques d'arbitre officiels FSGT se dérouleront sur plusieurs dates dans la saison. Pour y participer, envoyer un mail à volley@fsgt75.org.
- 🏐 Désignation : L'arbitrage est défini par le calendrier. La mention (arb) désigne l'équipe qui doit arbitrer. L'arbitre de la rencontre doit obligatoirement mentionner son nom, son club, et numéro de licence sur la feuille de match. Il devra apposer sa signature sur la feuille à la fin de la rencontre.
 - En 4x4, L'équipe désignée est tenue d'effectuer l'arbitrage de la rencontre lorsqu'elle est composée d'au moins 5 joueurs (4 joueurs de champ + 1 arbitre). L'auto arbitrage est toléré lorsque l'équipe désignée n'est composée que de 4 joueurs Aucune pénalité d'arbitrage n'est prévue dans l'ensemble des championnats 4x4.
 - En 6x6, il y a obligation pour l'équipe désignée de fournir au moins le 1^{er} arbitre (le 2^e arbitre est facultatif). Les pénalités : -0.5 pts si pas de 1^{er} arbitre (toutes divisions 6x6 mixte). -0.25 pts si pas de 1^{er} arbitre officiel FSGT (seulement pour les divisions Excellence Elite / Excellence 1 / Excellence 2).

Il y a possibilité d'inverser la tenue de l'arbitrage entre 2 équipes. Cette inversion doit être mentionnée sur la feuille de match. En cas de phase aller/retour, si une équipe prend en charge l'arbitrage, l'autre équipe devra le prendre en charge lors du match retour.

6 FEUILLE DE MATCH

6.a. Envoi de la feuille de match

Les feuilles de match sont à télécharger depuis <http://volley.fsgt75.org/> rubrique documentation.

La feuille de match vierge est fournie par le club en charge de l'arbitrage. La feuille de match renseignée entièrement et lisiblement, et signée doit être déposée par le vainqueur de la rencontre dans les 72 heures par scan ou photo sur le site lors de la saisie des scores.

En cas de non dépôt de la feuille de match avant la fin du championnat ou de la phase suivant le cas, le match sera considéré comme non joué et neutralisé.

6.b. Tenue de la feuille de match⁶

- 🏐 L'équipe qui a en charge l'arbitrage est chargée de la bonne tenue de la feuille de match.
- 🏐 La feuille de match doit être complète dans les rubriques :
 - Date, horaire et lieu (remplies par équipe en charge de l'arbitrage).
 - Championnat, division (remplies par équipe en charge de l'arbitrage).
 - Nom de l'arbitre (remplie par équipe en charge de l'arbitrage).
 - Nom des équipes (chaque équipe est chargée de compléter la partie qui la concerne).
 - Nom des joueurs, Numéro des licences (chaque équipe est chargée de produire ses licences ou à défaut un justificatif d'identité officiel, à mentionner, et de compléter la partie qui la concerne).
 - Score (remplie par équipe en charge de l'arbitrage).
 - Signature des Capitaines et Arbitre(s) (chaque équipe est chargée de compléter la partie qui la concerne).

7 HORAIRES DES MATCHS

L'heure du coup d'envoi des matchs est indiquée sur le calendrier en ligne.

Ex : Poissonniers – 20h – Paris18 = le match débute à 20h au gymnase Poissonniers, 18^e arrondissement.

Une équipe absente ou incomplète à l'heure prévue de la rencontre perd le premier set par le score de 25/0, au-delà des 20 minutes suivantes celle-ci est déclarée forfait (la feuille de match est annotée en conséquence par l'équipe présente).

8 SAISIE DES RÉSULTATS

C'est à l'équipe vainqueur de saisir le résultat de la rencontre sur le site du volley du comité de Paris. Le score doit être saisi dans les 72h après le match. Connectez-vous sur votre compte équipe depuis <http://volley.fsgt75.org/>. En cas de perte ou d'oubli des identifiants, ils peuvent être demandés par mail à volley@fsgt75.org.

9 RESPONSABLES DE DIVISIONS

Les responsables de division sont des joueur.se.s ou dirigeant.e.s de club impliqué.e.s bénévolement dans la gestion des résultats pour le bon fonctionnement des championnats. Ils ont pour rôle de mettre à jour le classement de la division supervisée en contrôlant et validant les feuilles de match. Ils sont aussi tenus de vérifier si toutes les rencontres ont bien été jouées. Ils/elles pourront être amenés à entrer en contact avec les responsables des équipes si les scores en ligne n'ont pas été saisis, si les feuilles de match n'ont pas été envoyées ou si un report n'a pas été déclaré.

⁶ Voir également le manuel de la feuille de match : https://www.volley.fsgt75.org/pdf/man_fdm.pdf

10 RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Les réclamations concernant des faits de jeu, ou les événements survenus pendant une rencontre doivent impérativement être notifiés sur la feuille de match. La commission volley-ball traitera ces points lors de sa réunion mensuelle.

Concernant les litiges relatifs à toute dérive de comportement, violences physiques ou verbales : un rapport détaillé du ou des capitaines des équipes concernées doit être établi par écrit et adressé par courrier ou par mail à la commission sportive volley-ball au Comité de Paris sur volley@fsgt75.org. Le litige, après traitement par la commission sportive volley-ball du Comité de Paris, avec éventuellement convocation des équipes concernées, sera transmis si nécessaire à la commission disciplinaire de 1^{ère} instance du comité de Paris FSGT qui aura pour rôle de convoquer les parties prenantes et de statuer sur le litige, avec possibilité de pénaliser si besoin.

Commission départementale Volley-ball FSGT 75 – 2023/2024

35 avenue de flandre, 75019 Paris

volley@fsgt75.org

06 67 38 12 87